



**MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
PROTECTION SOCIALE**

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union – Discipline - Travail

CONFERENCE INTERNATIONALE MUTUALISTE INTITULEE : « LE PARI DE LA MUTUALITE POUR LE 21^{ème} SIECLE »

**INTERVENTION
DE M. PASCAL KOUAKOU ABINAN
MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

Mardi 22 janvier 2019, Hôtel 2 Février, Lomé, TOGO

SOMMAIRE

1**OBJECTIFS DE LA CONFERENCE****2****CONTEXTE GENERAL****3****CARTOGRAPHIE DES MUTUELLES SOCIALES EN COTE D'IVOIRE****4****NIVEAU DE CONFORMITE DE LA COTE D'IVOIRE PAR RAPPORT AUX DISPOSITIONS COMMUNAUTAIRES SUR LA MUTUALITE SOCIALE****5****RELATION ENTRE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE ET LES MUTUELLES SOCIALES****6****VISION DES MUTUELLES POUR LE PARI DE LA MUTUALITE AU 21ème SIECLE****7****CONCLUSION**

I. OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ❑ En mars 2016, l'Association Internationale de la Mutualité (AIM) en collaboration avec ses partenaires, a organisé la Conférence d'Abidjan sur « Les perspectives du mouvement mutualiste africain dans le cadre des couvertures santé universelles ».
- ❑ Afin de s'adresser aux défis identifiés lors de la Conférence d'Abidjan et plus particulièrement aux enjeux politiques, l'AIM a décidé d'organiser à Lomé (Togo) les 22 et 23 janvier 2019, une nouvelle conférence internationale intitulée « Le pari de la mutualité pour le 21^e siècle ».
- ❑ Cette conférence a pour objectif de mettre en avant l'apport des mutuelles dans la mise en place de politiques de couverture de santé universelle et de protection sociale. Elle vise également à aider à un nouveau paradigme de gestion des politiques d'aide au développement

2. CONTEXTE GENERAL DE LA MUTUALITE EN COTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)

- ❑ Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement de Côte d'Ivoire, la problématique de la protection sociale et particulièrement celle de la couverture des populations contre le risque maladie constitue une préoccupation majeure.
- ❑ A cet effet, le Gouvernement Ivoirien, en cohérence avec ses engagements internationaux et conformément à l'article 9 de la Constitution, a mis en place un système obligatoire de couverture des populations contre le risque maladie, dénommé "couverture maladie universelle" (CMU).
- ❑ La mise en place d'une CMU est un projet de société et tous les acteurs en capacité d'agir sont appelés à s'engager aux côtés des pouvoirs publics notamment les mutuelles sociales.

- ❑ La Côte d'Ivoire, pour faire référence au thème de la conférence, est prête à faire le pari de la mutualité pour le 21ème siècle à travers:
 - ❖ un engagement fort du Président de la République et du Gouvernement,
 - ❖ et en s'appuyant également sur les mutuelles sociales et leurs acquis indéniables.
- ❑ Les acquis des mutuelles sont entre autres :
 - ❖ Leur parfaite répartition sur l'ensemble du territoire;
 - ❖ le développement des systèmes de solidarité indispensables à la cohésion sociale dans nos sociétés modernes;
 - ❖ La mise en place des mécanismes de l'assurance santé au profit de leurs adhérents;
 - ❖ La construction des centres de santé qui participent au développement de l'offre de soins du pays.

3. CARTOGRAPHIE DES MUTUELLES SOCIALES EN COTE D'IVOIRE

Au cours de l'exercice 2018, l'Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale (AIRMS) a recensé 61 mutuelles réparties comme suit :

Dénomination	Immatriculée	Non Immatriculée	Total général
Mutuelles corporatistes	12	10	22
Mutuelles du secteur privé	10	17	27
Mutuelles du secteur public	7	3	10
Faitières	1	1	2
TOTAL GENERAL	30	31	61

Ces mutuelles offrent pour la plupart des paniers de soins très variés qui assurent des couvertures partielles ou totales (entre 70 et 100%) des dépenses de santé en soins ambulatoire et/ou en hospitalisation.

4. NIVEAU DE CONFORMITE DE LA COTE D'IVOIRE PAR RAPPORT AUX DISPOSITIONS COMMUNAUTAIRES SUR LA MUTUALITE SOCIALE

Relativement à l'évaluation lors de la revue 2018 des réformes de l'UEMOA:

- ❑ Trois (3) dispositions sur quatre (4) du Règlement n°07/2009/CM/UEMOA ont été exécutées et le taux de mise en œuvre dudit Règlement a été estimé à 70%.

Dispositions communautaire ssur la mutualité sociale	Observations
Disposition A : Existence d'un acte portant création de l'organe administratif de la mutualité (Article 23) ;	Réalisé
Disposition B relative à l'existence d'un acte mettant en place le fonds national de garantie des mutuelles sociales (Article 63) »	le projet de décret est en cours d'adoption
Disposition C : Existence d'un acte créant le registre national d'immatriculation des mutuelles répondant aux indications données (Article 23) ;	Réalisé
Disposition D : Le registre national d'immatriculation répond aux exigences fixées par le chapitre IV du Règlement d'exécution 002/2011/COM/UEMOA <i>(codification UEMOA, tenue du registre par un organe administratif formellement créé, inscription dans le registre des mutuelles dument agréées par le ministère de tutelle après instruction du dossier par un organe administratif formellement créé, etc.).</i>	Réalisé

5. RELATION ENTRE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE ET LES MUTUELLES SOCIALES

- ❑ En vue de la mise en œuvre de la CMU, un atelier national sur l'articulation des mutuelles sociales avec les stratégies de mise en œuvre de la couverture maladie universelle en Côte d'Ivoire a été organisé du 25 au 27 mai 2016 à Abidjan avec toutes les parties prenantes.
- ❑ Cet atelier, organisé avec le concours de la commission de l'UEMOA, avait pour objectif de définir, sur la base d'un dialogue national inclusif et consensuel entre les parties prenantes, des articulations optimales entre les instruments de gouvernance des mutuelles sociales et ceux régissant la mise en œuvre de la CMU.
- ❑ Les principales recommandations issues de cet atelier étaient les suivantes :
 - ❖ Faire des mutuelles sociales les acteurs majeurs de l'extension de la Couverture Maladie Universelle au niveau du secteur informel ;

- ❖ Impliquer les mutuelles sociales dans l'identification des indigents et la gestion du régime d'assistance médicale ;
- ❖ Assurer une participation effective des mutuelles dans la conduite du processus de mise en place de la CMU;
- ❖ Mettre en œuvre une phase pilote de l'articulation des mutuelles sociales avec les stratégies de mise en œuvre de la CMU.

6. VISION DES MUTUELLES POUR LE PARI DE LA MUTUALITE AU 21^{ème} SIECLE

1) Participer à l'identification et à l'enrôlement des populations dans la couverture maladie universelle (CMU)

- ❑ Les mutuelles étant des structures de proximité, elles peuvent par conséquent faciliter le maillage de tout le territoire.
- ❑ Dans ces conditions, elles peuvent assurer l'identification et l'enrôlement des populations dans le cadre de la couverture maladie universelle (CMU).

2) Collecter et assurer une gestion saine des cotisations des adhérents

- ❑ Dans le cadre du financement de (CMU), des cotisations forfaitaires individuelles sont appliquées à la population. Des systèmes de couplage des cotisations de la CMU aux cotisations des mutuelles sociales pourraient être envisagés.
- ❑ Ainsi, les mutuelles, après avoir collectées les différentes cotisations, vont reverser celles dues au titre de la CMU et utilisées le différentiel pour offrir d'autres prestations.
- ❑ La Côte d'Ivoire va expérimenter cette pratique avec Mutuelle générale des Fonctionnaires (MUGEFICI)

3) Proposer des offres de soins complémentaire à la couverture maladie universelle (CMU)

- ❑ La CMU propose une offre standard pour toute la population. Par contre, les mutuelles sont plus flexibles.
- ❑ Il revient donc aux mutuelles de proposer à leurs adhérents des prestations complémentaires à la CMU, adaptées aux moyens financiers et aux besoins spécifiques des corporations (fonctionnaires, commerçants, chauffeurs, ...). Ce sera le cœur du nouveau métier que les mutuelles devront exercer dans l'avenir.
- ❑ Cette couverture mutualiste complémentaire permettrait aux adhérents d'avoir accès à une offre plus large ; ce qui pourrait être un vrai moteur pour une offre de soins de qualité à des tarifs maîtrisés.

7. CONCLUSION

- ❑ Pour conclure, il importe d'indiquer que les défis auxquels nous sommes confrontés sont nombreux et de dimension imposante.
- ❑ Pour autant, notre volonté et notre soif de réussite sont à la hauteur des enjeux et les mutuelles font potentiellement partie des acteurs sur lesquels nous voulons compter.
- ❑ Les mutuelles sont en mesure de créer un lien social fort, peuvent participer à notre développement économique et sont un atout significatif pour la mise en place des Couvertures Santé Universelles.
- ❑ Mais, le pari de la mutualité au 21ème siècle ne sera gagné que si les mutuelles comprennent que la mise en place de la couverture maladie universelle constitue un véritable levier pour leur développement.



**Merci pour votre aimable
attention**